4éme slalom de la Tour d'Hélène

29/30 Juillet 2017

RÈGLEMENT

Drift Demonstration

OUVERT A TOUS !
entrée gratuite

17700 SURGERES
Z.I. OUEST

Exposition de voitures
Concessionnaires

RENAULT

BMW

Asa Richelieu
www.asa-richelieu.fr

BUVETTES
RESTAURATION

SPORT AUTOMOBILE LIGUE RÉGIONALE AUTO & KARTING POITOU-CHARENTES

SURGÈRES la ville

LSAL Ligue du Sport Automobile LIMOUSIN

Aunis Sud Ma Communauté de Communes

FFSA COUPE DE FRANCE SLALOMS

RÈGLEMENT PARTICULIER SLALOM DE LA TOUR D'HÉLÈNE VILLE DE SURGÈRES

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RICHELIEU organise les 29 et 30 juillet 2017 un slalom dénommé :

4ème SLALOM DE LA TOUR D'HÉLÈNE VILLE DE SURGÈRES

Cette compétition compte pour : La Coupe De France des Slaloms 2017
La Ligue Limousin Poitou-Charentes 2017
Le Championnat Comité Régional Limousin 2017

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Poitou-Charentes sous le numéro 15/2017 en date du 31/05/2017,
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 530 en date du 31/05/2017.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportif
JOUBERT Dominique Licence n° 14860 / 1106

Commissaires Sportifs : LORIOU Bernard Licence n° 7978 / 1016
MEYER Michèle Licence n° 2979 / 1110

Directeur de Course : POINOT Jacques Licence n° 5558 / 1101

Commissaires Techniques : BLANCHARD Sébastien Licence n° 214917 / 1110
LAFFOND Bernard Licence n° 14448 / 1003

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
KAMP Fernand Licence n° 50053 / 1110
LE GUELLAUT Henri Licence n° 5555 / 1104

Chronométreurs : LANGLAIS Michel Licence n° 189630 / 1110
SOULISSE Vincent Licence n° 6477 / 1110
TISSERAND Jean-Louis Licence n° 181287 / 1106

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 25 juillet 2017 à 24h00 heures

Publication de la liste des engagés le jeudi 27 juillet 2017 à 18h00

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 29 juillet 2017 à 13h30
Lieu AUNIS 2 I Z.I. OUEST SURGERES

Vérifications administratives le samedi 29 juillet 2017 de 13h30 à 19h30
Et le dimanche 30 juillet 2017 de 7h00 à 8h30
Lieu AUNIS 2 I Z.I. OUEST SURGERES

Vérifications techniques le samedi 29 juillet 2017 de 14h45 à 19h45
Et le dimanche 30 juillet 2017 de 7h15 à 8h45
Lieu AUNIS 2 I Z.I. OUEST SURGERES

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 30 juillet 2017 à 9h00 au Parc Assistance

Essais non chronométrés le dimanche 30 juillet 2017 de 8h30 à 09h50

Essais chronométrés le dimanche 30 juillet 2017 de 10h00 à 12h00

Briefing des pilotes le dimanche 30 juillet 2017à 12h15
Lieu PODIUM DE DÉPART

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h00
Lieu PARC D'ASSISTANCE

Course :

- 1ère manche le 30 juillet 2017 de 13h00 à 14h30
- 2èmre manche le 30 juillet 2017 de 14h40 à 16h00
- 3ème manche le 30 juillet 2017 de 16h15 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.
Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collège des commissaires sportifs sous peine de sanction décidée par ce dernier.

Affichage des résultats provisoires le 30 juillet 2017 15 minutes après la dernière voiture,
Lieu podium de départ

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :
Lieu AUNIS 2 I Z.I. OUEST SURGERES

Remise des prix le 30 juillet 2017 30 minutes après les résultats provisoires.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage TOM SHOP Z.I. OUEST SURGERES
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h45 le 30 juillet 2017.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : vérifications techniques

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Des titres de participation "Régional Slalom" valable uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place (pour les groupes Loisir - F2000 - FC/FS - N/FN - A/FA).

Conditions de délivrance :
- avoir demandé un Titre de Participation sur l'engagement et l'avoir réglé par chèque, d'un montant de 41€ à l'ordre de l'A.S.A. RICHELIEU.
- être titulaire d'un permis de conduire
- avoir un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile (datant de moins de 3 mois)

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
A.S.A. RICHELIEU - Mr Dany ROSSIGNOL - 29 rue de La Poste - 17620 SAINT AGNANT

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 25 juillet 2017 à 24h00. Les concurrents du groupe loisir doivent respecter la date de clôture des engagements.

Les frais de participation sont fixés à 240,00 €, réduits à 120,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et 105,00 € pour les engagements reçus au plus tard le 19 juillet 2017 (cachet de la Poste faisant foi).
Les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

4.1P. VOITURES ADMISES

Voir règlement standard.

Le nombre des voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves) ainsi que les VHC en possession d'un PTH/PTN et les voitures en conformité pour participer en catégorie Classic.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ÉCHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

5.P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et optionnelles figureront au règlement particulier de la compétition ou être précisées par un additif de l'organisateur publié avant les vérifications.

Publicités OBLIGATOIRES
Une surface de 50 x 14 cm au-dessus de chaque numéro de portière. Ou deux surfaces de 50 x 7 cm au-dessus et au-dessous de chaque numéro de portière.
En cas d'impossibilité (monoplace par exemple), la ou les surfaces seront placées à proximité immédiate des numéros le plus verticalement possible.
Une surface de 43 x 21 cm.

Publicités OPTIONNELLES
Pour les voitures "fermées", 2 bandeaux de 25 x 10 cm apposés de chaque côté du haut du pare-brise.

Pour les autres voitures, les deux bandeaux de 25 x 10 cm devront être apposés sur la partie du capot avant la plus rapprochée du conducteur et perpendiculairement à l'axe longitudinal de la voiture.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées pour toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom DE LA TOUR D'HÉLÈNE VILLE DE SURGERES se déroulera Z.I. OUEST et Z.I. OUEST 2 à SURGERES
selon le parcours indiqué sur le plan joint

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ arrêté
Arrivée lancée

Longueur du parcours 1.850 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à Z.I. OUEST à SURGERES.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12H00 le samedi 29 juillet 2017.
Les remorques devront être garées dans les zones réservées à l'assistance.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :
- pendant les essais et la course au parc d'assistance (rue Hilaire Sassarro)
- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc d'assistance.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée :
- aux vérifications le samedi 29 juillet 2017 de 12h00 à 20h30
- au podium départ le dimanche 30 juillet 2017 de 8h00 à 19h00
Téléphone permanence n° 07 88 79 72 28.
Centre de secours le plus proche : centre hospitalier de Rochefort (05 46 82 20 20).

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Après l'arrivée de chaque manche, les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après la dernière voiture au parc d'assistance et seront établis de la façon suivante :
- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement loisir
- 1 classement VHC
- 1 classement classic

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

8. PÉNALITÉS

Pénalités appliquées par la Direction de Course :
- quille renversée ou déplacée..... Pénalité de 1 seconde par quille (*)
- plus de 2 quilles renversées ou déplacées..... Exclusion de la manche
- chicane manquée..... Exclusion de la manche
- quille STOP renversée, déplacée ou dépassée ..... 10 secondes de pénalité
- ordre de passage non respecté dans la manche..... 5 secondes de pénalité
- non présence de la voiture au parc fermé d'arrivé..... Exclusion par le collège

(*) pénalité minimum, pouvant être modifiée par le règlement particulier.

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH :	1er	2ème	3ème
	120€	90€	70€

CLASSE :	1er	2ème	3ème
Nb de partants			
De 1 à 3	80€		
De 4 à 6	120€	80€	
De 7 et +	120€	80€	60€

CLASSEMENT	1ère
FÉMININ	80€

Dans chaque groupe, et si plus de 5 partants dans le groupe, il sera attribué un prix de 30€ dans chaque groupe au meilleur temps des essais chronométrés (sauf pour les groupes Loisir / VHC / et Classic).

Les prix en numéraires sont cumulables.

GROUPE LOISIR :
Le 1er de chaque classe recevra un prix de 50€.

GROUPE VHC / CLASSIC :
Le 1er des groupes VHC et CLASSIC confondus recevra un prix de 50€.

Les concurrents recevront par courrier leur chèque.

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :
Classements au scratch : 1 coupe aux 3 premiers

Classement classe : 1 coupe aux 3 premiers
Classement féminin : 1 coupe aux 3 premières.
Les coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Largeur du Parcours : 6 m
Longueur du Parcours : 1850 m

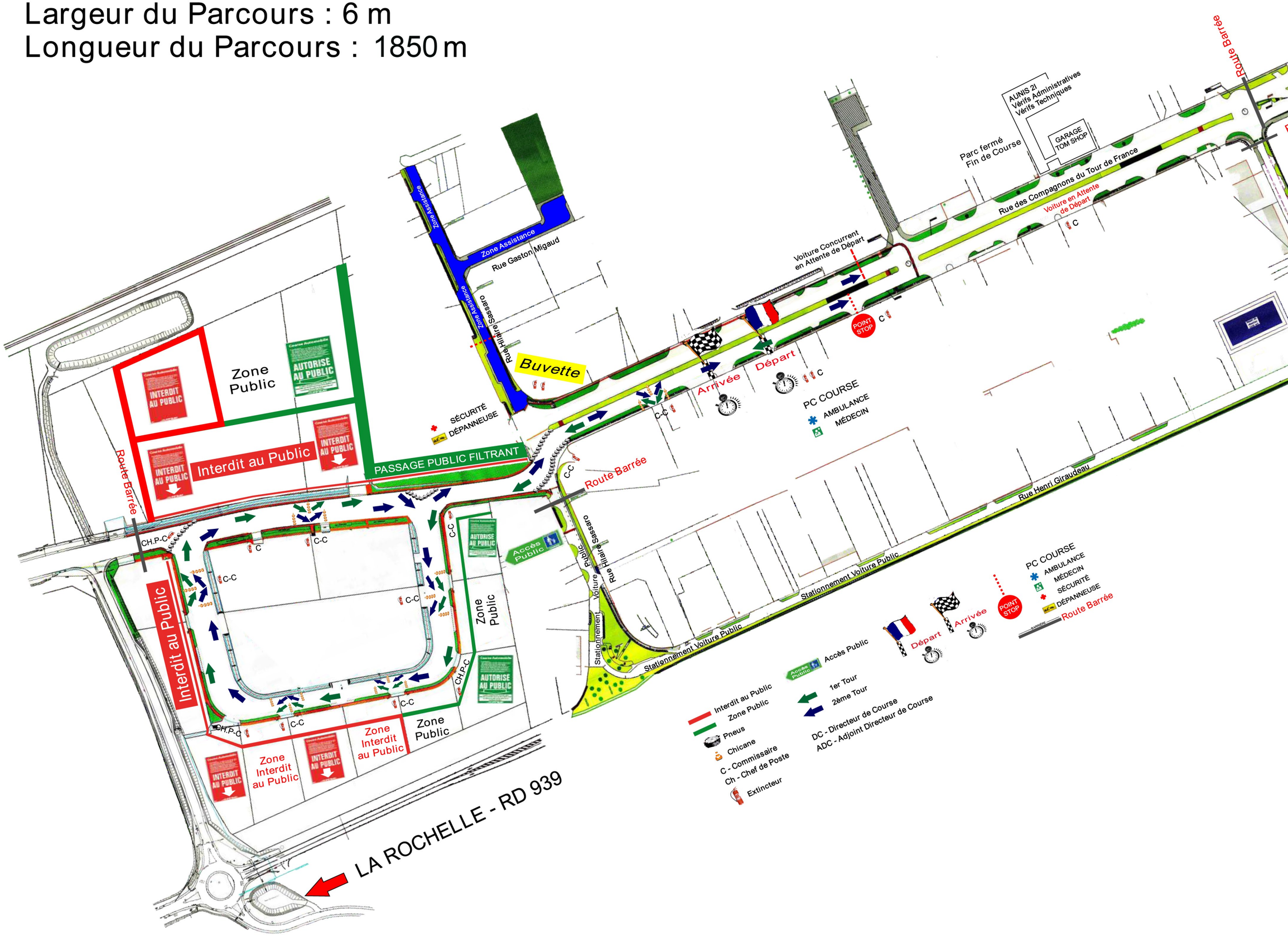

A.S.A. RICHELIEU
Breuil Magné
Www.asa-richelieu.fr
Asa.richelieu@laposte.net

4ème Slalom
De la Tour d'Hélène
Ville de Surgères
29 & 30 juillet 2017

Demande d'engagement
À retourner avec le règlement SVP
105 € pour les engagements reçus au 19 juillet 2017
120 € (avec la publicité des organisateurs)
240 € (sans la publicité des organisateurs)

Règlement à libeller à l'ordre de :
A.S.A. RICHELIEU

À retourner à :
A.S.A RICHELIEU
Chez Mr Dany ROSSIGNOL
29 rue de La Poste
17620 SAINT AGNANT

RÉSERVÉ À L'ORGANISATION			
Groupe	Classe	N° de course	Règlement
			Espèces ☐ Chèque ☐

NOM : ……..…. Prénom : ……..…….
Adresse : ……..……..
Code Postal : ……. Ville : …….
Téléphone : ……..… Mail : ……...……...……

Groupe Sanguin : …… Rhésus : …….. ASA ou ÉCURIE : ……...……
Permis de conduire n° : ……..…. Code ASA : ……..…..
Délivré le : …….. Par : ……. Licence pilote n° : ……...……

(en cas de double monte, remplir un bulletin d'engagement par pilote)

DOUBLE MONTE	OUI	NON	NOM DU 2ème PILOTE :

Licence à la journée (41€) = Titre de participation Slalom TP ……..……..
(ATTENTION : vous munir d'un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile=
À régler par chèque à l'ordre de A.S.A. RICHELIEU avec l'engagement

CARACTÉRISTIQUES DE LA VOITURE ENGAGÉE

Marque : ……..…… Type : ……...……
Année de construction : ……..…. Immatriculation : ……
Cylindrée : ……. Groupe : ……...….. Classe : ……
N° de passeport technique : ……..……

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et certifie exact les renseignements ci-dessus,
ne pas être sous le coup d'une suspension du permis de conduire,
m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage,
accepte les contrôles éventuels des médecins accrédités.

Fait à : ……...…… le : ……..…….. Signature :

VISA DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	VISA DE CONTRÔLE TECHNIQUE

A.S.A. RICHELIEU

Breuil Magné
www.asa-richelieu.fr
asa.richelieu@laposte.net

4ème SLALOM de la Tour d'Hélène Ville de SURGÈRES 29 & 30 juillet 2017

FICHE SPEAKER

PILOTE

NOM : …… Prénom : ……..
Pseudo : …….…… Écurie : ……..…
ASA : …….. N° de course : ……..……..

VEHICULE

Groupe : ……..... Classe : ……..
Marque : …… … Modèle : ……..…..

Moteur (uniquement groupes F/C/E) : ……..

Préparateur : ……..

SPONSORS

……..……

……..

RÉSULTATS

Résultats 2016-2017
(lieu / type d'épreuve / classement scratch/groupe/classe)
……

……